

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

Délibération n°98/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de **VEZINS** (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. VAN VOOREN Cédric**

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda (représentant Mme Véronique BARRÉ), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Claude POISSONNEAU)**

Absents excusés ou représentés : **Mmes et M. BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CRESTIN Joseph, HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et POISSONNEAU Claude (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)**

Secrétaire de séance : **M. BARILLERE Jean René**

OBJET : FRAIS DE GARDES ANIMAUX ERRANTS – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté en date du 12 février 1998, relatif à la circulation et à la divagation des animaux, et indiquant le tarif demandé pour la prise en charge de l'hébergement journalier.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE pour l'année 2025, le tarif suivant :

- forfait de prise en charge : **70 €**
- hébergement journalier : **30 €**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants sur le budget de l'exercice 2025.

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire, Cédric VAN VOOREN

